



VILLE DE
Châtillon

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Conseil municipal du 17 mars 2021





POINT N° 2021/ – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2021 ET DÉBAT

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Le débat susmentionné peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais.

Il doit permettre au conseil municipal d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la commune et d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive le budget à venir. Il ne présente par ailleurs aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), puis l'article 13-II de la loi n° 2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, sont venus modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB) : le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Maire au conseil municipal doit préciser notamment les engagements pluriannuels envisagés en investissement, la structure et la gestion de la dette ainsi que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, du temps de travail, ainsi que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité, mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il amènera à s'intéresser rapidement au contexte économique général, et à ses conséquences sur la préparation du budget communal, puis à voir quelles sont les grandes tendances de l'évolution des finances des collectivités locales, en particulier des communes avant de développer les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2021.



1

LE CONTEXTE DE LA PRÉPARATION DU BUDGET 2021

→ L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19 : une forte récession en 2020 et des perspectives très incertaines pour 2021

L'ANNÉE 2020

Elle restera une année d'une extrême singularité à plusieurs égards. Un an après le début du premier confinement, l'évolution de la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité économique avec de très forts impacts pour l'année 2021.

Depuis l'apparition fin 2019 de la COVID-19, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées par les différents gouvernements des pays du monde pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements du globe, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2ème trimestre 2020 en un double choc d'offre et de la demande à l'échelle mondiale, faisant mécaniquement plonger les économies mondiales dans la récession.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, l'activité économique a repris durant l'été à la suite des déconfinements progressifs qui se sont traduits par de forts rebonds au 3ème trimestre.

A partir de septembre, face à la deuxième vague de contaminations qui a touché principalement les pays d'Europe et les Etats-Unis, ceux-ci ont été contraints de prendre de nouvelles mesures restrictives qui ont pesé sur l'activité économique mondiale, avec notamment la mise en place de nouveaux confinements.

Depuis Noël dernier, l'apparition des variants du virus, particulièrement contagieux voire plus mortels, a conduit certains pays à réintroduire de nouvelles mesures de confinements plus stricts encore que ceux de l'automne dernier, pesant une nouvelle fois sur la croissance mondiale. A fin janvier, cinq pays sont concernés par l'instauration d'un troisième reconfinement de leur population : le Royaume-Uni, L'Irlande, le Portugal, Israël et le Liban.

L'ANNÉE 2021

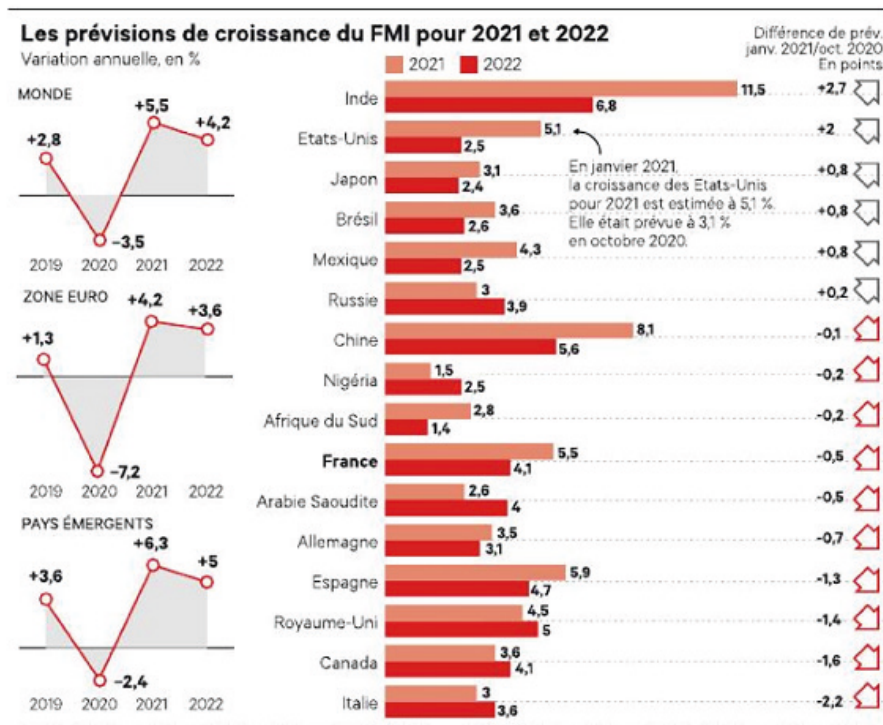
Dans ce contexte les prévisions restent très incertaines.

→ La Banque mondiale prévoit une progression de 4% du PIB mondial en 2021, tout en indiquant que ce rebond est conditionné au succès des campagnes de vaccination qui, précise-t-elle, doivent avoir lieu tout au long de l'année.

Toujours selon cette institution, deux scénarios peuvent être avancés :

- Un scénario pessimiste de hausse continue de contaminations avec un retard dans le déploiement des vaccins : la croissance mondiale pourrait ne gagner alors que 1,6% en 2021.
- Un scénario plus optimiste avec une maîtrise de la pandémie et une accélération de la vaccination à l'échelle mondiale : le rythme de la croissance pourrait atteindre 5%.

→ Le FMI (fonds monétaire international), dans ses prévisions de janvier 2021, indique que la croissance mondiale devrait atteindre 5,5% en 2021 sous l'effet des plans de soutien et des campagnes de vaccination. Le fonds précise néanmoins que si les Etats-Unis, Japon et Chine devraient retrouver une forte progression de leur croissance, la situation sanitaire inquiétante en Europe motive un abaissement des anticipations pour la zone euro.



Selon la Banque centrale américaine (la FED), la contraction du PIB américain en 2020 devrait s'établir à -3,6%. Il devrait rebondir à +3,5% en 2021. Au Japon, l'activité devrait progresser de +2,5% en 2021, après une diminution de -5,3% en 2020, et le PIB chinois devrait quant à lui bondir de +7,9% en 2021, contre +2% en 2020.

A l'instar des graves crises du passé, cette pandémie devrait pénaliser durablement l'activité économique mondiale. Le sous-investissement et le sous-emploi risquent d'accentuer le ralentissement de la croissance mondiale dans la prochaine décennie.

→ En Zone Euro, c'est le même constat

S'agissant plus particulièrement des pays de la zone euro, l'analyse économique est semblable à celle décrite précédemment.

Après avoir connu une chute vertigineuse de leur niveau de PIB au cours des deux premiers trimestres, et ce en raison des confinements stricts instaurés de mars à mai, leur activité économique a fortement évolué au 3ème trimestre, passant de -11,7% à la fin du 2ème trimestre à +12,5% au 3ème trimestre.

Au 4ème trimestre, la deuxième vague de contamination a conduit les pays de la zone euro à réinstaurer des mesures de restriction pour tenter d'endiguer les infections, en instaurant notamment de nouveaux confinements comme en Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...

A la différence des premiers confinements, les gouvernements ont cherché cette fois-ci à minimiser l'impact économique des mesures imposées en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). Néanmoins, d'après les dernières estimations de la Banque Centrale Européenne, cette stratégie semble avoir été que très relativement efficace avec un PIB 2020, qui selon les dernières estimations de la Banque centrale européenne (la BCE), **la croissance devrait afficher en 2020 un repli de l'ordre de -6,8%**. Si le lancement des campagnes de vaccination avait permis le retour d'une certaine confiance en zone euro, l'apparition et la propagation importante des variants de la COVID-19, particulièrement contagieux voire plus mortels, a amené certains pays début 2021 à reconfiner pour la troisième fois sa population par des confinements



plus stricts que ceux instaurés à l'automne dernier.

Malgré ce contexte d'incertitudes importantes, **la BCE projette une croissance du PIB 2021 de +3,9%**.

Selon elle, le soutien massif des institutions européennes devrait atténuer les effets économiques de la pandémie et contribuer à relancer la croissance. En effet, le plan de relance définitivement adopté et validé par les Etats membres en décembre dernier, à hauteur de 750 milliards d'euros, devrait selon elle produire ses effets pour la période 2021 - 2022.

De plus, en augmentant en 2020 son programme d'achats d'actifs de 120 milliards d'euros et en maintenant sa politique monétaire accommodante (taux d'intérêt très bas), la BCE espère relancer l'économie dans une zone durement impactée par l'épidémie.

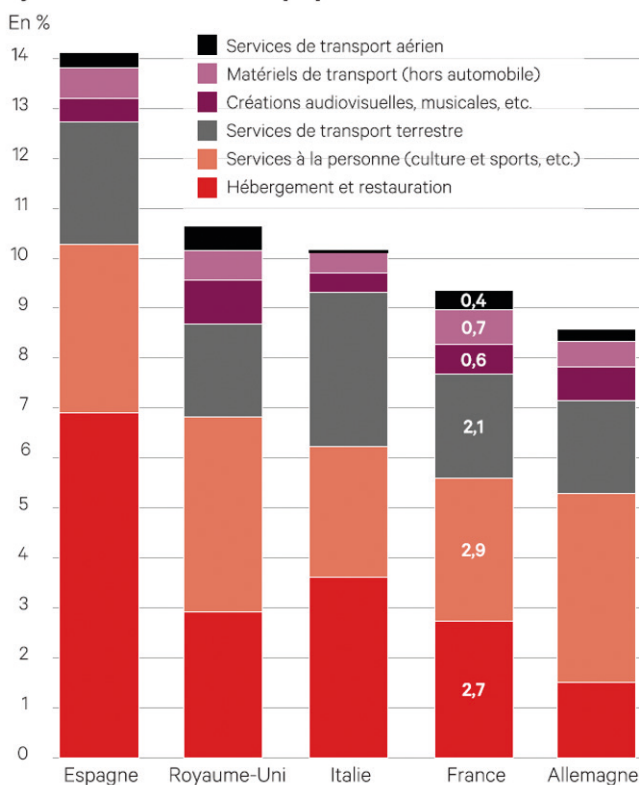
→ En France : une économie très frappée par l'épreuve du COVID-19, avec une forte contraction du PIB de 8,2% en 2020, du jamais vu...

L'économie française n'a pas fait exception et a été fortement touchée par les effets de la pandémie de la COVID-19.

Reculant de 5,9 % au 1er trimestre, le PIB a chuté à -13,8 % au 2ème trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire, tels que l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. Il est à noter qu'à eux seuls, ces secteurs représentent près de 10% du PIB national.

A titre d'information, l'observatoire français de la conjoncture économique (OFCE) indiquait que les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'industrie aéronautique ont connu un recul de leurs ventes de plus de 50% au cours de l'année.

Poids des secteurs perdants dans la valeur ajoutée des différents pays

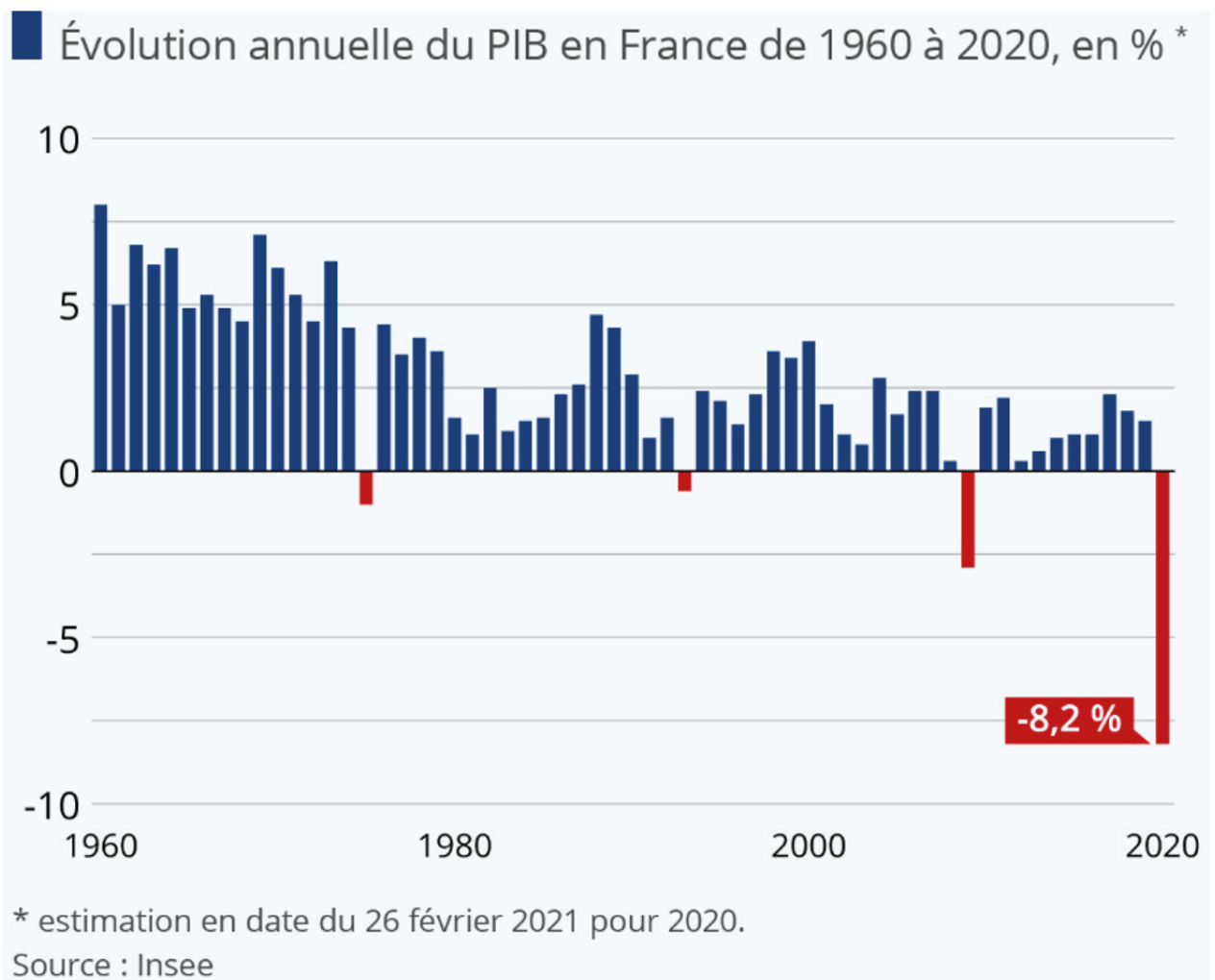




Suite à l'assouplissement des restrictions avec le déconfinement et la réouverture des commerces, l'activité économique française a été marquée par un net rebond de l'activité au 3ème trimestre voyant son PIB augmenter de plus de 18%.

Néanmoins, la reprise de l'épidémie à partir de septembre et les mesures de restriction progressivement mises en place ont interrompu cette dynamique. Le confinement national instauré par l'Etat du 30 octobre au 15 décembre a d'ailleurs fait subir mécaniquement à l'économie française un nouveau choc négatif.

Si ce plongeon du produit intérieur brut est le plus important depuis la seconde guerre mondiale, il est moins élevé que ce qu'avait anticipé l'INSEE.





→ **Emploi et chômage**

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement français a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité par les entreprises. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (représentant 1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus par l'exécutif dans ses dernières estimations.

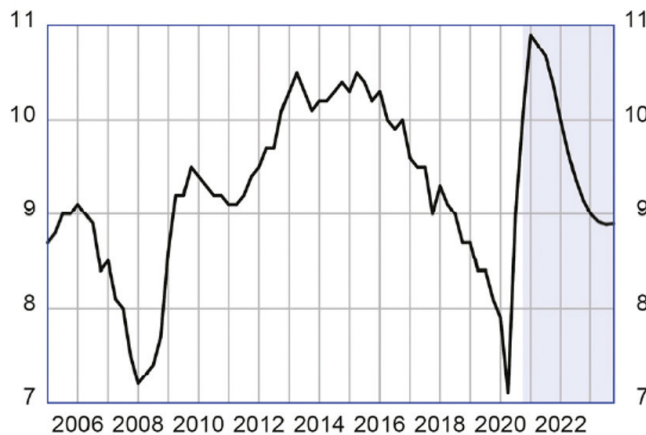
Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Dans sa note de conjoncture de décembre 2020, l'INSEE indique qu'à fin 2020, il y aurait près de 600 000 emplois salariés de moins qu'à la fin de l'année précédente.

La Banque de France quant à elle, dans ses projections de décembre, estimait que la récession devrait, à terme, se traduire par de nombreuses destructions d'emplois et de faillites. Elle anticipe ainsi la destruction de près de 760 000 emplois au cours de la seule année 2021.

Le risque de défaillance des entreprises est lui estimé à +26% en 2021 par rapport à 2020.

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

→ **L'inflation**

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissée, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

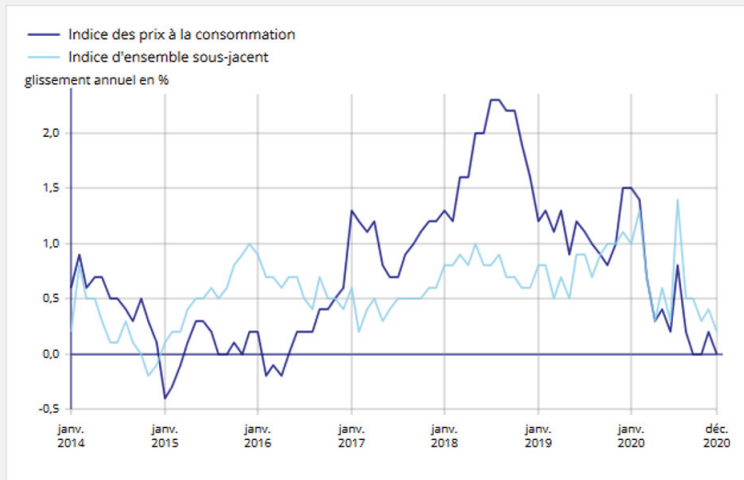
Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale. La chute des prix du pétrole est largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

Après 1,1 % en 2019, l'indice des prix à la consommation, hors tabac, ne progresserait en 2020 que de 0,2%.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022.



Indice des prix à la consommation



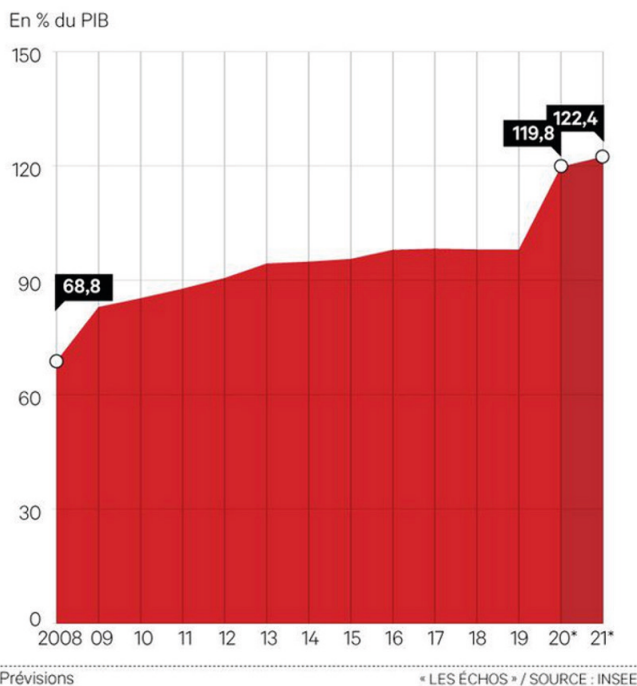
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee.

→ La dette publique : une forte hausse, mais à faible coût

Selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative pour 2020, Bercy estime à 119,8% le niveau de la dette publique à fin 2020. Cette ascension de la dette publique à un niveau record s'explique d'une part par la baisse de l'activité économique sur l'année, et d'autre part par les interventions publiques massives de l'Etat dans l'objectif de faire repartir l'économie (plan de relance, chômage partiel, PGE aux entreprises...).

Pour autant, la **BCE avec le maintien de sa politique accommodante** qui s'est matérialisée par le passage en territoire négatif de ses taux d'intérêts, **permet in fine de faire baisser le coût de la dette publique**. C'est ainsi que malgré ce contexte inédit, Bercy a annoncé début novembre une nouvelle baisse de la facture de l'endettement, avec une charge de la dette attendue à 35,8 milliards d'euros en 2020 contre 38 milliards en 2019. Suite aux dernières annonces de la BCE en décembre dernier, dans lesquelles elle annonçait souhaiter renforcer ses mesures de soutien à l'économie, la tendance s'annonce similaire pour l'année prochaine avec des taux qui devraient encore rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

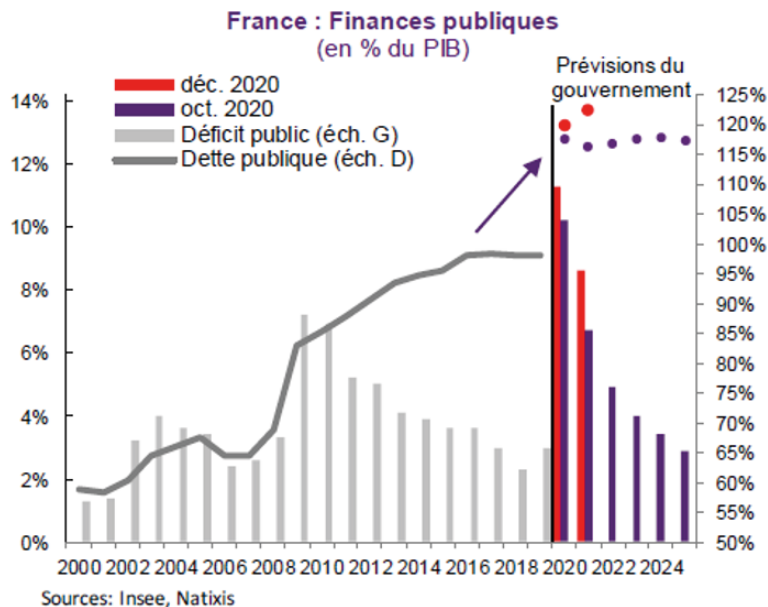
La dette publique en forte hausse





→ Les prévisions 2021

Dans les annexes du projet de budget de la sécurité sociale pour 2021, le gouvernement donne ses attentes en matière de croissance sur les prochaines années. Après la récession de cette année, l'exécutif espère un rebond de 8% du PIB en 2021, avec une croissance encore soutenue l'année suivante pour atteindre 3,5%. Les années suivantes, celle-ci retomberait peu à peu à son niveau d'avant crise, avec des résultats entre 1,5% et 2%. Pour certains observateurs, ces prévisions paraissent trop optimistes au regard du très grand nombre d'incertitudes entourant la situation sanitaire, sociale et économique. Rappelons également les prévisions indiquées ci-avant de ce rapport de la Banque Mondiale qui conditionne une reprise de l'activité économique au succès des campagnes de vaccination.



Dans ce contexte sanitaire très incertain, la Banque de France travaille à partir de deux scénarios : un dit « favorable », le second plus « sévère ».

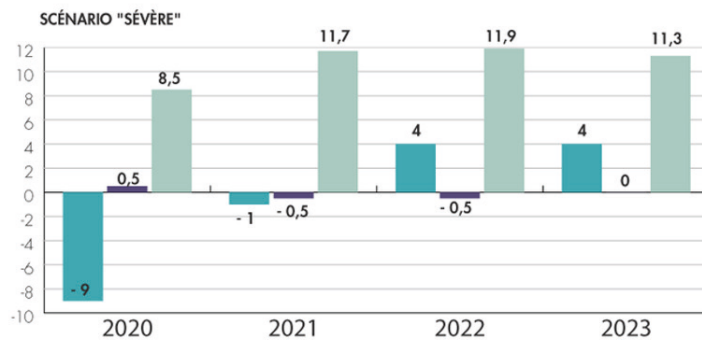
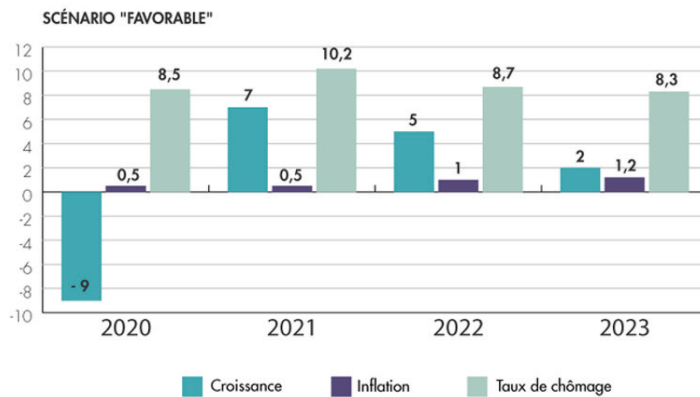
- Le premier scénario fait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce notamment au déploiement rapide des vaccins. : Il prévoit un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5 %. Autrement dit, la France devra attendre mi-2022 pour retrouver son niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019. L'inflation devrait évoluer, tout en restant à un niveau faible avec une croissance de l'indice des prix à la consommation de 0,5 % en 2021, 1 % en 2022 et 1,2 % en 2023.

- Le scénario plus sévère, en revanche, table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années. : il prévoit quant à lui une croissance négative en 2021 à -1%, qui évoluerait à +4% en 2022 et 2023.



PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES 2021-2023

EN %



→ Une crise sociale qui va s'aggraver avec la prolongation de la crise

La crise sanitaire a accentué les inégalités déjà existantes :

- En terme de santé avec un moindre recours aux soins des plus précaires qui sont particulièrement touchés par la maladie
- Les pertes d'emplois et de revenus

Selon les associations d'aide aux personnes en difficultés, un million de personnes seraient tombées dans la pauvreté, constatant l'augmentation des besoins en aide alimentaire, en impayés de loyers, en demandes de RSA.

Le confinement et la dégradation de la situation sociale ont aggravé les facteurs sociaux existants (violences, dont violences intrafamiliales, troubles psychologiques etc..), alors même que la saturation des services de santé entraîne des retards dans les diagnostics et la prise en charge des soins nécessaires. Collectivement, il sera nécessaire d'y faire face cette année et les années suivantes.

→ Les collectivités locales ont vécu une année 2020 très éprouvante avec des perspectives 2021 très incertaines

Si la plupart d'entre elles ont absorbé le choc de la crise sanitaire et économique, les collectivités locales dans leur ensemble ont dû faire face à un contexte inédit et sans précédent qui a impacté leurs budgets 2020 et impactera encore les budgets 2021, voire les suivants.

Si le coût de l'impact financier du COVID-19 pour les collectivités locales n'a pas encore été chiffré de manière claire et précise, certains se risquent à donner leur évaluation.

Entre les achats de masque, gels, blouse, les aides et les pertes financières liées au manque d'activité, la facture de la crise du Covid-19 devrait se chiffrer à près de 6 milliards d'euros en 2020 pour les communes, selon l'Association des maires de France. Et les prévisions de l'AMF sont pires pour les années à venir. Alors qu'elle anticipait 7 à 8 milliards d'euros de pertes en trois ans, elle estime désormais que ce cap sera franchi dès la fin de l'année 2021, avec la persistance de l'effet de ciseaux sur la section de fonctionnement des communes.



Cette crise a fortement impacté les finances des collectivités locales dans une année qui était déjà particulière du fait notamment de la réforme de la fiscalité locale.

En effet, à des dépenses de fonctionnement en hausse se sont superposées des recettes fiscales et tarifaires en net repli, entraînant de facto une contraction importante de l'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement.

Pour l'année 2020 et pour l'ensemble des collectivités locales,

- **Le poste des charges à caractère général** progresserait en 2020 de 2,9% comparativement à 2019, en raison principalement des dépenses d'urgence rendues nécessaires par la crise sanitaire, tels que les achats de matériel de protection (masques, gants, blouses, gel hydroalcoolique), ou encore du matériel informatique.

- **Les intérêts de la dette** poursuivraient leur baisse (-6,4%) à la faveur de taux d'intérêt toujours très faibles. Avec un montant de 3,6 milliards d'euros, ils ne représentent plus que 1,9% des dépenses de fonctionnement.

- **Les frais de personnel** enregistreraient un rythme de progression similaire à celui de l'année précédente (+1,5% contre 1,6% en 2019).

- **Les autres dépenses courantes** qui comprennent les charges exceptionnelles, ont quant à elles été en augmentation de près de 5,6% sous l'effet de la crise COVID où certaines dépenses étaient enregistrées sur ce poste.

- **Les dépenses d'investissement** avaient fortement augmenté en 2019 conformément au cycle électoral municipal (+ 13,3 %). En 2020, un recul est attendu en raison notamment du décalage du calendrier électoral et de la contraction des marges de manœuvre financières (- 13,7 % selon les dernières estimations). Les dépenses d'investissement représenteraient 21,6 milliards d'euros, retrouvant leur niveau de l'année 2018. Pour ce qui concerne les dépenses d'équipement (travaux), elles suivent également cette même dynamique avec une baisse qui pourrait atteindre 11,3%. Les confinements successifs et les différentes mesures de restriction ont mis un coup d'arrêt à l'activité des travaux publics et de la construction.

- **Côté recettes de fonctionnement**, celles-ci ont enregistré une baisse d'environ 10% par rapport à 2019. Les produits des services, du domaine et des ventes ont subi de plein fouet les impacts de la crise sanitaire avec l'arrêt de nombreux services publics pendant les périodes de confinement.

- Ces fermetures, combinées à la baisse de la fréquentation des services observée tout le long de l'année, a entraîné de fait une perte importante de recettes (celles relatives aux activités scolaires et périscolaires, crèches, activités culturelles, sportives,...).

- De même, les recettes de mise à disposition du domaine public (les terrasses de restaurants par exemple), des loyers commerciaux ou de stationnement, ont fortement diminué, et ce en raison de leur gratuité décidée par de nombreuses municipalités.

- A noter également la baisse des participations reçues (-2,3%) qui a impacté sensiblement le budget des collectivités locales. Ces participations correspondent pour la plupart aux versements d'organismes couvrant partiellement le coût de certains services. Il s'agit principalement des aides de la CAF pour le secteur scolaire ou de la petite enfance.

Conséquence logique de la contraction des recettes de fonctionnement et de l'augmentation des dépenses, l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble aurait enregistré une baisse inédite de près de 18% en 2020, contre 10,3% pour le seul bloc communal.

L'épargne nette (épargne brute – remboursement annuel du capital de la dette) des communes, s'élèverait quant à elle à 5,3 milliards d'euros, soit une diminution de 19,8 % par rapport à 2020 et permettrait de couvrir un peu moins d'un quart des investissements communaux.

→ **L'aide de l'Etat auprès des collectivités locales**

Afin d'aider les collectivités locales dans le financement des dépenses exceptionnelles engagées dans le cadre de



la crise sanitaire, l'Etat a prévu notamment deux dispositifs à destination des collectivités :

- **L'Étalement des charges sur 5 ans**

La circulaire de la loi de finances rectificative n°3 autorise les collectivités locales (et les groupements) qui le souhaitent, à recourir, pour leurs budgets principaux et annexes, au mécanisme dérogatoire d'étalement sur 5 ans des charges relatives à la gestion de la crise COVID-19.

Les dépenses concernées doivent être directement liées à la crise sanitaire telles que les frais de nettoyage, le matériel de protection ou médical, les frais d'aménagement pour l'accueil du public...

Néanmoins, les pertes de recettes ne sont pas concernées par ce dispositif, ce qui le rend très peu utile pour les communes.

- **Le remboursement des masques effectués par les collectivités entre le 13 avril et le 1er juin 2020.**

Une instruction du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités en date du 6 mai, prévoit que l'Etat puisse prendre en charge pour 50% le coût des masques achetés par les collectivités entre le 13 avril et le 1er juin, dans la limite d'un prix de référence.

Pour la commune de Châtillon, il est observé que la demande de remboursement transmise à la Préfecture des Hauts-de-Seine s'est élevée à 68 104 euros.

- **La suspension de la contractualisation Etat /collectivités**

La contractualisation de la contribution au redressement des finances publiques, qui avait entraîné une très forte diminution des concours aux collectivités territoriales, en particulier la baisse des dotations, puis à réguler la progression des dépenses locales, a été suspendue courant 2020.

- **Des mesures de soutien à l'investissement des collectivités**

L'Etat a décidé de mobiliser un milliard d'euros pour abonder la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour des projets en matière de transition écologique, la rénovation du patrimoine et de résilience sanitaire.

→ **L'impact de la réforme de la fiscalité locale sur les recettes des collectivités locales**

- **La réforme de la taxe d'habitation**

La réforme de la fiscalité locale prévoit la suppression pour tous les contribuables à échéance 2023 de la taxe d'habitation, faisant donc disparaître pour les communes et les intercommunalités un produit de recette non négligeable. Afin de compenser cette perte de produit, l'exécutif a prévu de basculer aux communes la taxe sur le foncier bâti que percevaient les départements qui eux seront compensés par le versement d'une part de TVA. Bien qu'une compensation à l'euro près soit prévue par l'Etat, cette réforme crée toutefois de l'incertitude pour les collectivités qui s'inquiètent d'une décision future de l'exécutif sur le niveau de compensation. D'autre part, si une compensation par la TVA pourrait paraître favorable au regard du dynamisme de cette recette, la TVA n'en reste pas moins une taxe qui est soumise à l'évolution de l'activité économique. Une baisse de son produit est donc toujours envisageable.

- **La baisse des impôts de production**

Dans son plan de relance présenté en septembre dernier, le gouvernement a prévu une baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros afin de baisser l'imposition sur les entreprises et d'améliorer leur compétitivité. L'objectif est de relancer l'économie en réduisant les impositions pesant sur elles.

Trois indicateurs ont été avancés :

- La baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- La baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) ;
- La révision des valeurs locatives des établissements industriels.

L'impact sur les recettes des collectivités locales est important dans la mesure où elles sont destinataires du produit de la CET payée par les entreprises, impôt qui se compose de la CVAE et de la CFE (cotisation foncière des entreprises).

Pour rappel, le bloc intercommunal perçoit à lui seul la CFE tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités territoriales (régions, départements, bloc intercommunal et Métropole du Grand Paris pour la région parisienne).

S'agissant plus particulièrement du bloc communal, l'Etat a annoncé que la suppression d'une partie de la CFE et du foncier bâti sera compensée par la dynamique des bases et non celle des taux.

Bien qu'une compensation soit prévue, certaines collectivités dénoncent la perte d'autonomie sur une partie de leurs recettes.



2

LE BILAN DE L'EXERCICE 2020

Les éléments essentiels des résultats définitifs du compte administratif 2020 sont les suivants:

	2018	2019	2020
<i>En euros</i>			
Dépenses de personnel (chapitre 012)	32 601 445	33 665 580	35 027 944
Frais financiers (c/66111)	3 612 084	3 382 488	3 192 946
Dépenses courantes (chapitre 011)	10 140 847	11 881 843	10 987 460
Epargne brute (hors exceptionnel) (recettes réelles – dépenses réelles)	6 042 625	6 625 216 *	3 698 414
Epargne nette (épargne brute – capital de la dette)	814 940	1 230 330	- 1 664 011
Résultat de fonctionnement (avec opérations d'ordre et reports N-1)	11 219 502	12 791 092	11 683 577
Variation des bases fiscales des ménages	+ 1,42%	+ 2,63%	+ 2,95%

*avec un montant exceptionnel de droits de mutation de 1.5M€ (immeuble Orano-ex Areva).

Le tableau précédent montre que la situation financière de la ville est problématique, comme le montre le niveau et l'évolution de l'Epargne Brute et de l'Epargne Nette.

Cette situation est génératrice de facteurs de risques importants, avec des marges de manœuvre restreintes en raison principalement de la rigidité des charges de fonctionnement, d'un poids excessif de la charge de remboursement de la dette, lié à un endettement très important (80 millions d'euros) et avec une insuffisance notable d'outils de contrôle et de pilotage financier pour une ville de la taille de Châtillon.

Lors de ce Conseil Municipal du 17 mars, une présentation de conclusions de l'Audit financier de début de mandat sera effectuée, par la Cabinet PIM qui a mené à bien cette étude et met en exergue ces difficultés.

En investissement :

Les dépenses d'équipement mandatées ne se sont élevées qu'à 3 821 620 euros en 2020, contre 5 917 M€ en 2019, et 5 457M€ en 2018, la plupart des projets importants ayant été différés soit du fait de la crise sanitaire, soit pour être remis à l'étude par la nouvelle équipe municipale qui a pris ses fonctions en juillet 2020.

Pour les dépenses et recettes réalisées, le solde de la section d'investissement s'élève donc cette année à 9 328 282 euros qui seront reportés sur l'exercice 2021.

Comme c'est le cas tous les ans, les restes à réaliser en dépenses comme en recettes sont essentiellement liés aux grosses opérations de travaux financées mais non achevées ou qui n'ont pas pu débiter.



Les plus importants concernent :

- La rénovation du cinéma qui aura lieu en 2021 (778 720 euros en dépenses)
- L'aménagement du multi-accueil La Farandole (706 311 euros)
- La rénovation de la façade de la médiathèque (205 662 euros)
- Les crédits ouverts pour la construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès (552 810 euros)
- Ainsi que les engagements de dépenses pour les travaux de voirie et les engagements auprès du Sipperec pour les opérations d'enfouissement de réseaux, qui représentent 1 401 174 euros.

→ **En fonctionnement :**

L'Épargne Brute (Recettes réelles – Dépenses Réelles) s'élèvent à 3,7 Millions d'euros, en diminution de 2,9 millions par rapport à l'année 2019, en raison de :

- L'augmentation des charges de personnel de 1,4 millions liée à l'impact des mesures salariales issues du GVT, à la mise en œuvre de la dernière phase du PPCR et au plan pluriannuel de revalorisation des carrières ;
- La baisse des droits de mutation de 1.5 Millions ;
- Le coût net des mesures prises pour la lutte contre le Covid de 0.5 Millions d'euros.

Pour le coût de la crise sanitaire, si l'on peut considérer que les dépenses supplémentaires ont bien été globalement compensées par les diverses subventions exceptionnelles, ce sont les pertes de recettes qui auront surtout affecté les comptes 2020, à l'instar des autres communes, comme le montre le tableau suivant.

BILAN 2020 du coût COVID

Dépenses		Recettes		Remarques
Carburants	-20 000	Participations familiales crèches	-337 045	
Créapark (HS comprises)	-40 000	Participations familiales restauration	-649 938	
Fête des enfants (HS comprises)	-40 000	Participations familiales périscolaire	-253 548	
Fête de la Ville (HS comprises)	-125 000	Gratuité cantine et ALSH	PM	Cf pertes participations familiales
Denrées alimentaires et barquettes	-393 458	Participations familiales Ecole des sports	-146 583	
Dépenses courantes tous services	-250 000	Perte subventions CAF crèches	-590 993	
Fluides	-155 000	Subvention CAF exceptionnelle crèches	632 016	27 € par jour et par place fermée
Classes de découverte	-90 000	Perte subventions CAF périscolaire	-60 827	
HS habituelles tous services	-80 000	Recettes CMS	114 788	
Sortie 3ème âge (HS comprises)	-40 000	Perte recettes ordinaires CMS	-184 087	
Prime Covid (480 agents)	170 000	3 mois et demi FPS	-201 956	
Fourniture masques et autres ftures covid	372 000	Dotation exceptionnelle Métropole Covid	33 468	Subvention perçue
- Dont achat de masques	208 356	Dotation exceptionnelle CD92 Covid	374 240	1er acompte 2020 de 261 968 €
		Prise en charge Etat 50 % masques	68 104	Dossier déposé en Préfecture
		Abattement TLPE	-10 000	
		Subvention Région (pilote par CMS)	?	En attente retour Région
		Perte droits de mutations	?	Quid
		Subvention exceptionnelle de la Région	20 000 € ?	
TOTAL DEPENSES	-691 458	TOTAL RECETTES	-1 212 361	
		COÛT NET	520 903	

Comme c'était déjà le cas auparavant, les inscriptions budgétaires pour les contributions obligatoires de la commune, au FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) et au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales), prévues larges au stade du budget primitif, ont concouru à dégager des crédits disponibles alors que pour les dépenses de personnel, les crédits ouverts ont été entièrement consommés.

En ce qui concerne la fiscalité directe et indirecte, le produit des impôts locaux n'a pas procuré de complément de recettes en 2020, il a même été légèrement inférieur à ce qui avait été notifié en début d'année, hors rôles supplémentaires.

Pour sa part, le produit des droits de mutation est revenu sur sa moyenne de tendance longue à 2,2 millions d'euros, après le produit exceptionnel enregistré en 2019, pour 1.5 millions d'euros (immeuble Orano-ex Areva).

La conjonction de tous ces éléments explique la baisse notable ci-dessus mentionnée de l'Épargne Brute.

Avec un encours de dette remboursé (5,4 millions d'euros en 2020) qui progresse chaque année et qui concoure à accélérer le désendettement, **l'Épargne Nette devient négative à -1,7 Millions euros.**



Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (Recettes - dépenses Réelles + Ordre + reports des années précédentes), atteint néanmoins 11 683 577 euros mais affiche une diminution sensible par rapport à celui de 2019 (- 1 107 514 euros).

3

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget 2020 avait été adopté en juillet dans l'urgence, en quelques semaines, par la nouvelle équipe municipale du fait du report au 29 juin du second tour de l'élection municipale.

Le budget 2021 est ainsi le premier véritable budget de la nouvelle municipalité et traduit les axes forts qu'elle souhaite développer au cours du mandat, conformément au projet présenté aux Châtillonnaises et Châtillonnais et adopté à plus de 56% lors des élections municipales.

Il s'articule ainsi sur la défense du cadre de vie, la solidarité, la mobilité, et engage le renforcement des services en moyens humains pour assurer au mieux le service public.

En effet, la première urgence de la municipalité au cours des premiers mois de mandat a été de réorganiser les services pour redonner toute sa place à l'administration et accroître la transversalité. Rationalisation, mutualisation et efficacité sont au cœur de cette réorganisation.

Face à une situation budgétaire extrêmement complexe du fait des erreurs de gestion antérieures aggravée par la crise économique et sociale liée au COVID19, la municipalité a par ailleurs fait le choix de faire réaliser un audit financier en début de mandat. Cet audit, présenté avant les discussions sur ce ROB, permettra à l'ensemble des élus du Conseil municipal de disposer des éléments d'information nécessaires pour évaluer la situation économique de la commune.

Le Budget primitif 2021 reflète déjà les premières actions qui lanceront les bases de nos engagements pour la mandature autour de plusieurs axes prioritaires :

La solidarité, qui est au cœur de notre projet, alors que nous sommes confrontés à la disparition progressive des services publics de proximité et depuis quelques mois à une augmentation très sévère de la précarité avec la crise sanitaire. Dès 2021, nous prévoyons un renforcement des missions et des moyens alloués au CCAS, pour accompagner les populations les plus fragiles et les plus en difficultés, pour leurs droits, leur santé et pour leur sécurité notamment dans la période exceptionnelle que nous traversons.

Une analyse des besoins sociaux est en cours d'élaboration, deux travailleurs sociaux vont être recrutés, une coordination des acteurs de la solidarité tant institutionnels qu'associatifs est en cours d'élaboration, l'action du CMS va être renforcée, afin d'orienter utilement nos politiques sociales vers nos concitoyens les plus en difficultés et concrétiser notre engagement de créer à terme une « Maison des Solidarités ». La Solidarité devient une politique publique à part entière, plus uniquement un simple guichet d'aides attribuées sans véritable critère.

La transition écologique, qui passe avant tout par la lutte urgente contre le réchauffement climatique et toutes les formes de pollution, par les économies d'énergies, les modes de déplacements etc... Notre objectif est de réduire l'empreinte écologique de notre ville. Nous pourrions nous appuyer pour certaines actions sur le Territoire, Vallée Sud-Grand Paris, avec son plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration, mais également pour la réduction des déchets. Dès cet été, 6 stations Vélib' seront ouvertes, le développement et la sécurisation des pistes cyclables va continuer avec les aménagements qui en découlent (arceaux, consigne sécurisée près du métro), et l'installation de bornes électriques etc... Une étude pour l'élaboration d'un plan communal de circulation va être lancée en 2021.

Déjà cette année, les budgets alloués aux Parcs et Jardins sont renforcés, pour le reverdissement de la ville, la création d'ilots de fraîcheur. Est engagée la valorisation des espaces végétaux, la préservation de la biodiversité, la rénovation thermique des écoles, l'ouverture prochaine d'un jardin partagé de 800 m² au parc André Malraux etc... Avec la modification du PLU entreprise dès la prise de fonction de la nouvelle municipalité, nous nous engageons à stopper la bétonisation à outrance de notre ville et à préserver nos dernières réserves foncières. La coordination entre les différents acteurs de sécurité publique du Territoire est également développée afin de mutualiser les actions.



La Sécurité, qui passe par le renforcement de l'effectif de la police municipale (embauche de 3 policiers en 2021) et l'ouverture de l'antenne à Maison Blanche, afin d'assurer une véritable sécurité de proximité de la population et d'assurer la protection des plus fragiles. Mais c'est aussi développer la prévention et lutter contre les incivilités de toutes sortes qui détériorent la qualité de vie au quotidien de nous tous. Le CLSPD a été remis en place avec trois groupes de travail effectif, 1-la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra familiales et aides aux victimes, 2-; l'Education, la prévention à destination des jeunes et prévention de la radicalisation et 3- un programme pour améliorer la tranquillité publique.

Evidemment, les services essentiels à la population, vecteurs d'émancipation et de lien social seront préservés : l'Education, la Culture, les Sports, la Petite Enfance, la Jeunesse.

Les actions envers les seniors vont être renforcées, avec la création d'une Maison des seniors et de l'intergénérationnalité, regroupant l'ensemble des services existants actuellement, afin d'améliorer non seulement la coordination des actions mais permettre également le développement de nouvelles politiques publiques afin de lutter notamment contre l'isolement de nombre d'entre eux.

Les services publics doivent aussi assurer leur rôle d'inclusion et de lien citoyen : création d'un pôle Citoyenneté et Prévention, création de 5 Conseils de Quartiers, avec à terme des budgets participatifs qui permettront de développer la participation citoyenne et de mettre en place la démocratie locale jusqu'alors inexistante.

Ce budget, malgré le volontarisme politique de la nouvelle équipe municipale et les réformes structurelles en cours reste un budget de transition particulièrement soumis aux contraintes de la crise sanitaire dont il est impossible de prévoir les conséquences qui vont se faire sentir tout au long de l'année.

→ A. La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Au regard de la situation financière décrite précédemment (des marges de manœuvre réduites, un poids de la dette important...), il est important d'indiquer que la nouvelle municipalité a souhaité s'engager dans une action forte de contrôle de la dépense et d'optimisation des fonctionnements, passant notamment par :

- La mise en place d'une nouvelle organisation des services repositionnés en cohérence d'activités pour garantir un meilleur suivi des process ;
- La création d'un poste de contrôle de gestion et d'un poste de chargé des processus internes, toujours pour rationaliser et optimiser les activités ;
- Des projets de réductions des charges courantes comme un audit de la flotte automobile et la perspective de mise en place d'un dispositif d'autopartage pour mutualiser l'utilisation des véhicules de la flotte (action par ailleurs très bien subventionnée notamment par le SIPPAREC) ;
- Suppression des imprimantes individuelles des bureaux pour un usage mutualisé des photocopieuses des services ;
- Réduction du choix des articles de consommations courantes pour les fournitures administratives ;
- Et surtout une politique RH forte pour rationaliser les postes, en se réinterrogeant sur nos processus, afin de ne pas générer systématiquement de poste nouveau pour les nouveaux besoins, ou ne pas remplacer systématiquement lors des départs en retraites.

→ Les dépenses courantes :

En faisant abstraction de l'enveloppe exceptionnelle de 450 000 euros ouverte au budget 2020 pour le ravalement des façades du Centre administratif, les crédits de fonctionnement courant des services (chapitre 011) sont estimés à environ 13,7M€ contre 14,3M€ au BP 2020, soit une diminution de 600 000 €.



Quelques informations non exhaustives à propos de l'évolution de ces crédits :

- La crise sanitaire qui se poursuit et se poursuivra sans doute tout au long de l'année, conduit inévitablement à réduire certains postes de dépenses comme par exemple le budget des classes de découverte qui est en diminution de 130 K€ par rapport à la prévision budgétaire 2020 en raison de l'impossibilité de les mettre en œuvre jusqu'à aujourd'hui, ou encore le budget de la culture en baisse de 7,5K€ suite à la suspension des spectacles et des concerts.

- A contrario, les dépenses prévues pour les budgets espaces verts, informatique ou encore police municipale sont en hausse par rapport au budget 2020 :

- + 126K€ pour les espaces verts ;
- + 42K€ pour l'informatique ;
- + 53K€ pour la police municipale.

- Des crédits ont été prévus à hauteur de 60K€ pour le règlement des loyers du fonds de commerce acquis par la Ville en septembre 2020 à proximité de la station de métro Châtillon Montrouge, lequel sera transformé en un poste annexe de la police municipale. A ce titre, le coût des travaux pour cette réhabilitation a été estimé à 160K€.

- Aussi, toujours dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures visant à limiter la propagation du virus COVID et des variants, une enveloppe à hauteur de 160K€ est réservée pour l'achat de masques et autres fournitures, notamment pour le personnel communal.

- Les crédits pour les fluides continueront à diminuer de façon notable, d'environ 240K€. Les politiques de développement durable initiées devraient nous permettre d'amplifier cette dynamique positive.

- Les charges concernant le stationnement ont été prévues à 855 K€, contre un réalisé 2020 à 711 K€ et 757 K € pour l'année 2019.

→ **Les subventions :**

Le montant total des subventions aux associations prévues pour 2021 s'élèvera à environ 3,5 M€ contre 3,9 M€ versés aux associations en 2020, soit une baisse de 11,6%.

Cette diminution provient essentiellement de la réduction de la subvention attribuée à l'Omeps au regard du fonds de roulement très important dont dispose cette association et des contrôles initiés par l'actuelle majorité.

A noter :

- L'augmentation de la subvention attribuée au Théâtre (+50K€ par rapport à la demande 2020) dont l'activité a été totalement paralysée en raison de la crise sanitaire.

- Des subventions octroyées à une quinzaine d'associations encore jamais subventionnées, pour la majorité d'entre elles dans le secteur de la solidarité sur projets.

- Une enveloppe exceptionnelle de 50.000 € sera budgétée pour aider éventuellement des associations en difficulté ou obligées d'augmenter leur activité pour faire face au besoin de la population, compte tenu des conséquences de la crise sanitaire,

- La subvention attribuée au CCAS est ajustée pour permettre le nécessaire équilibre de son budget propre, elle s'élèvera pour 2021 à 795 000 euros, alors qu'elle était de 1 155 000 euros l'an dernier. Cette diminution s'explique par l'excédent de fonctionnement important constitué par le CCAS à fin 2020, à hauteur de 505K€.

- La subvention à la Caisse des Ecoles, compte tenu de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2020, est prévue à hauteur de 4 000 euros, les crédits ouverts pour les aides de toute nature étant portés à 25 000 euros.

→ **Les frais de personnel, structure et évolution de la masse salariale :**

Le budget 2021 tient compte, outre des mesures salariales issues du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de la mise en œuvre de la dernière phase du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), plan pluriannuel de revalorisation des carrières représentant un coût supplémentaire d'environ 123 000 €.



Par ailleurs, le GVT est lui-même impacté par la nécessité de rétablir un calendrier d'avancement de grade basé sur des promotions prononcées au 1er janvier de chaque année. Ainsi, les avancements de grade au titre de l'année 2021, sont prononcés à effet du 1er janvier et non en fin d'année comme cela était de coutume pour permettre une meilleure gestion des carrières des agents.

La prévision budgétaire tient également compte de l'entrée dans le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) en 2020 d'un certain nombre de nouveaux cadres d'emplois, ouvrant aux agents concernés le bénéfice du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) représentant une dépense supplémentaire d'environ 100 000 €. Cette prévision intègre également une enveloppe budgétaire de 200 000 € consacrée à la revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C afin de garantir à chacun un montant plancher revalorisé.

Des recrutements ont été réalisés en 2020 qu'il convient de prendre en compte en année pleine au titre de 2021 et certains autres sont en cours sur 2021.

Ces mesures ont été rendues nécessaires afin de pourvoir certains postes laissés vacants mais essentiellement de doter la collectivité des compétences indispensables à son fonctionnement, y compris afin de répondre à des obligations réglementaires. Les enjeux en termes tant de qualité du service public rendu que de la nécessité d'optimiser les processus internes dans un objectif d'efficacité, n'ont pas permis de différer ces recrutements, constituant néanmoins un investissement visant à court terme, à la rationalisation des dépenses de fonctionnement des services et à la mobilisation de nouvelles sources de financement.

Une provision de 60 000 € a également été intégrée au budget 2021 correspondant à la mise en place d'une Indemnité de Fin de Contrat applicable aux contrats signés à compter du 1er janvier 2021, dont la durée renouvellements compris est inférieure ou égale à 1 an et pour lesquels la fin de contrat est à l'initiative de l'employeur.

Enfin, la cotisation annuelle à l'assurance statutaire permettant de couvrir les coûts et frais de gestion inhérents aux risques accidents de service et décès, est en augmentation de 55 000 € eu égard à une accidentologie en forte progression en 2019 et dont les causes devront être analysées afin d'y apporter des solutions palliatives.

Les différentes cotisations sur la masse salariale :

- Pour le régime général : augmente de 0,06 point des cotisations URSSAF Accident du Travail au 1er janvier 2021,
- Le montant brut du SMIC horaire augmente de 0,99 % pour s'établir à 10,25 € (au lieu de 10,15 € au 1er janvier 2020) au 1er janvier 2021,

Les modalités de versement du complément indemnitaire annuel (CIA) instauré par la délibération du Conseil Municipal n°2018/125 du 20/12/2018, restent inchangées en 2021. Le CIA sera donc versé en juin 2021 sur la base des entretiens professionnels menés auprès des agents pour l'année 2020.

Le dernier volet du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) est entré en vigueur au 01/01/2021 en ce qui concerne les revalorisations indiciaires.

Les règles de gestion des effectifs indispensables pour limiter la progression de la masse salariale continueront à s'appliquer de la même manière en 2021 : non remplacement des départs aussi souvent que possible sans nuire au service rendu aux Châtillonnais, limitation des heures supplémentaires et du recours au personnel vacataire.

L'inscription budgétaire 2021 sera portée à 37 millions d'euros environ pour les frais de personnel dans leur ensemble.

Les facteurs exposés ci-dessus expliquent cette augmentation.

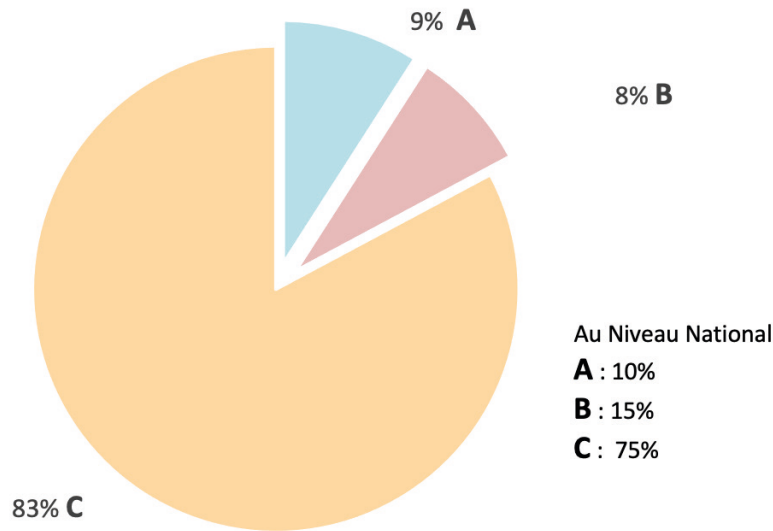
Au 1er janvier 2021, les effectifs comptent 927 agents, dont 759 titulaires de la Fonction Publique Territoriale. 903 agents sont à temps complet, 24 à temps non complet.

Au total, ils représentent à ce jour 907 ETP (équivalents temps plein).

La répartition par catégorie est la suivante : 86 agents de catégorie A, 75 agents de catégorie B, et 766 agents de catégorie C.



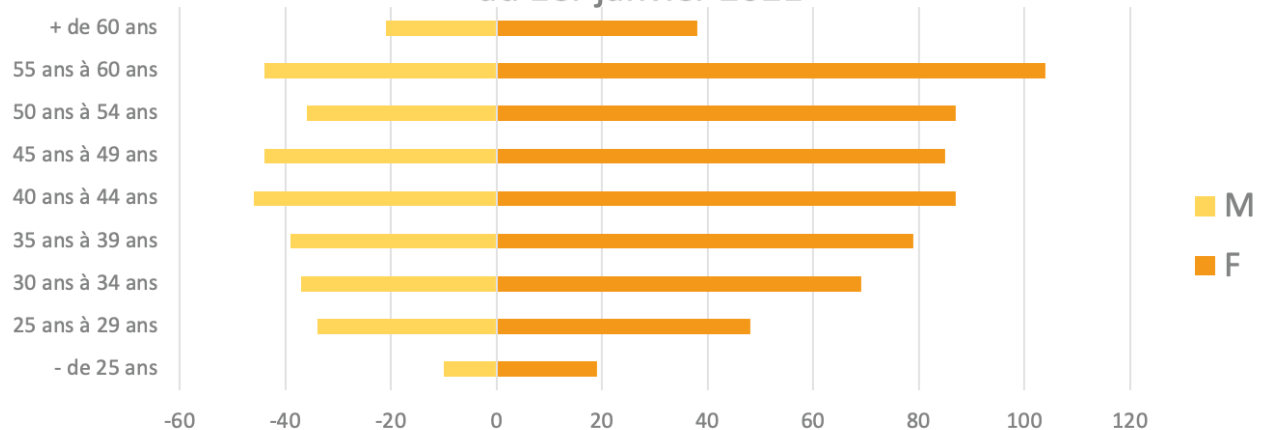
Répartition des effectifs selon la Catégorie au 01.01.2021



Comme tous les ans, la répartition détaillée des effectifs par catégorie et par filière figurera en annexe des documents budgétaires.

Au 1er janvier 2021, la pyramide des âges est la suivante :

Pyramide des âges Commune de Châtillon au 1er janvier 2021



Le temps de travail est de par le statut de la Fonction publique celui des fonctionnaires, comme de la plupart des salariés, soit 35 heures hebdomadaires.

Pour les agents à temps plein, l'échelle des salaires va du traitement indiciaire 1546,38 à 3889,40 euros bruts mensuels, ce qui n'a pas grande signification compte tenu de l'extrême diversité des métiers et des situations administratives. Là encore, un travail en terme d'équité est initié. L'échelle des indices s'étend de l'indice majoré 330 à 830.



→ **Les participations :**

Le montant de la participation au syndicat du cimetière intercommunal est prévu pour 200 000 euros, celui de la participation au syndicat du lycée intercommunal est inchangé au stade de la prévision, à 80 000 euros.

→ **Les frais financiers :**

L'inscription budgétaire sera prévue, de manière sécurisée, probablement à hauteur de 3 450 000 euros pour les intérêts à payer dans l'année, et à 100 000 euros pour les ICNE. Sur la base des taux variables au 1er janvier, l'état de la dette évalue le montant des frais financiers à 3 023 208 euros.

→ **Les reversements de fiscalité :**

Le reversement au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), reste fixé à 2 388 475 euros.

Pour ce qui concerne le reversement au Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC), le montant global reste inchangé aux termes de la Loi de Finances. Cependant, les modifications qui sont apportées tous les ans à son mode de répartition et l'évolution des critères de répartition conduisent tous les ans à une modification de la répartition entre les différents Etablissements Publics Territoriaux, et par voie de conséquence à une évolution de la part qui revient à chacune des communes membres. En 2020, son montant n'a été notifié qu'au mois d'août, et a affiché une légère baisse pour notre commune pour la première fois. Néanmoins, il apparaît préférable de conserver une marge de sécurité sur ce poste, il est prévu une inscription budgétaire sécurisée, ramenée cette année à 1 900 000 euros.

De la même manière, la prévision budgétaire pour la participation à verser au Fonds de Compensations des Charges Territoriales (FCCT) a été revue à la baisse à 3 800 000 euros, le montant versé en 2020 étant de 3 138 595 euros, hors prise en charge d'une partie des dépenses d'achats de masques pour 74 000 euros.

→ **Les provisions :**

Il a été acté de poursuivre le principe d'une provision annuelle de 100 000 euros pour couvrir d'éventuels risques et aléas sur les recouvrements de recettes.

De la même manière, il a été décidé de poursuivre le principe de provisionner le solde positif de la DSP d'exploitation du stationnement réglementé, estimé au bilan provisoire à 26 000 euros pour 2020, malgré 3 mois de gratuité liés à la crise sanitaire.

→ **Les dépenses d'ordre:**

Les amortissements des immobilisations s'élèveront à 998 229,89 euros, montant légèrement inférieur à celui des années précédentes en raison d'acquisitions différées du fait de la crise, et le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts ne varie pas à 1 277 838,34 euros.

La contrepartie de ces mouvements se retrouve en recettes d'investissement.

→ **L'autofinancement prévisionnel :**

Compte tenu des conditions de l'équilibre du budget 2021 dans un contexte de crise sanitaire qui engendre encore de grandes incertitudes sur les recettes notamment, l'autofinancement prévisionnel inscrit au budget primitif sera probablement de 2,5 millions d'euros.

Compte tenu de tous ces éléments, le total des dépenses de fonctionnement (Réelles + Ordre) s'établirait à environ 71,6 millions d'euros, dont 66,8 millions pour les dépenses réelles. (conté 60,7 millions d'euros constatées au compte administratif 2020, pour des inscriptions budgétaires de 67,6 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 89,8 %, inférieur à celui des années précédentes en raison des nombreuses activités ou manifestations qui ont dû être annulées.



2. Les recettes de fonctionnement

→ Les recettes courantes :

Les produits des services, loyers et participations diverses resteraient globalement stables pour un exercice ordinaire, sans comparaison avec l'année 2020 qui avait vu une diminution de 1 300 000 euros de la prévision initiale en raison de toutes les pertes de recettes tarifaires dues au confinement, que ce soit pour les crèches, la restauration scolaire, les activités périscolaires ou encore le stationnement.

Il conviendra cependant d'être attentif aux possibles diminutions, les pertes de revenus subies par de nombreux ménages pouvant induire des révisions à la baisse des quotients familiaux.

Globalement, en l'absence de modification significative du périmètre des activités municipales, les recettes prévues au chapitre 70 (produit des services) s'élèvent à 6 274 000 euros, elles étaient de 6 050 000 euros au budget primitif 2019 et de 4 995 000 euros pour l'exercice 2020.

Pour ce qui concerne le stationnement, il a été prévu un montant global de recettes de 1 098 M€ contre un réalisé de 907 K€ en 2020 et 922 K€ pour l'année 2021. La part des FPS (minorés ou majorés) a été prévu à environ 400 K€ (contre un réalisé de 525 K€ en 2020 et 451 K € en 2019).

Mais même à ce stade avancé de la préparation budgétaire, rien ne peut être définitivement acté, tant les incertitudes demeurent importantes sur ce que sera la suite de l'année.

→ Les subventions :

Il s'agit essentiellement des subventions de la CAF pour la Petite Enfance, les Accueils de Loisirs et l'Ecole des Sports. Le montant par heure/enfant a été porté à 55 centimes d'euros pour les accueils de loisirs, à 4,85 euros pour les établissements de petite enfance Le calcul des subventions ordinaires est basé sur le nombre d'heures de fréquentation, et en plus pour les crèches sur le montant des participations familiales perçues.

Pour l'année 2021, le montant à inscrire au budget est estimé à 3 098 000 euros, légèrement inférieur à celui du BP 2019 pour tenir compte d'une probable baisse de fréquentation, même en dehors de tout nouveau confinement toujours possible.

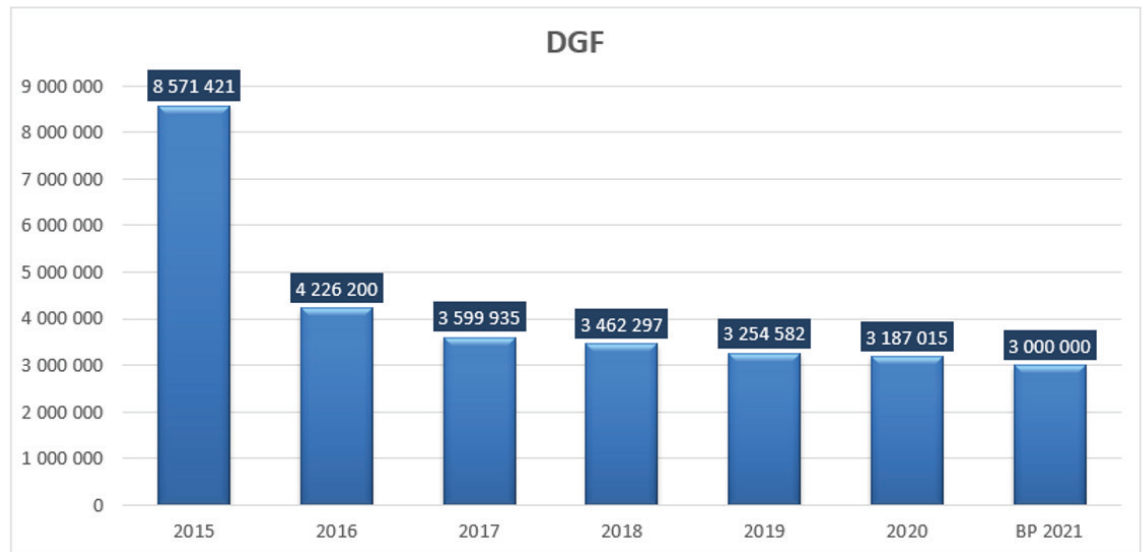
Les subventions du Conseil Départemental qui rentrent dans le périmètre du contrat de développement ont été fixées pour trois ans, elles seront donc inscrites au budget de manière strictement identique à celles de 2019 et 2020, soit un montant global de 692 666 euros, avec une répartition par services ou structures également strictement identique.

Enfin, il est prévu d'inscrire la subvention sur objectif de l'Assurance Maladie pour le Centre de Santé pour un montant de 80 000 euros.

Le montant global des subventions de fonctionnement qu'il est prévu d'inscrire au budget 2021 est donc évalué à 3 870 000 euros.

→ Le produit de la DGF :

Il a été de 3 187 015 euros en 2020, soit une baisse moindre que celle des années précédentes, de 67 000 euros. Pour 2021, le montant de l'enveloppe globale reste stable mais la notification aux communes de leur dotation intervenant de plus en plus tard, il est prévu d'inscrire prudemment un montant de 3M€.



Réalisé 2015 à 2020 et prévisions budgétaires 2021

→ **L'attribution de compensation de la Métropole:**

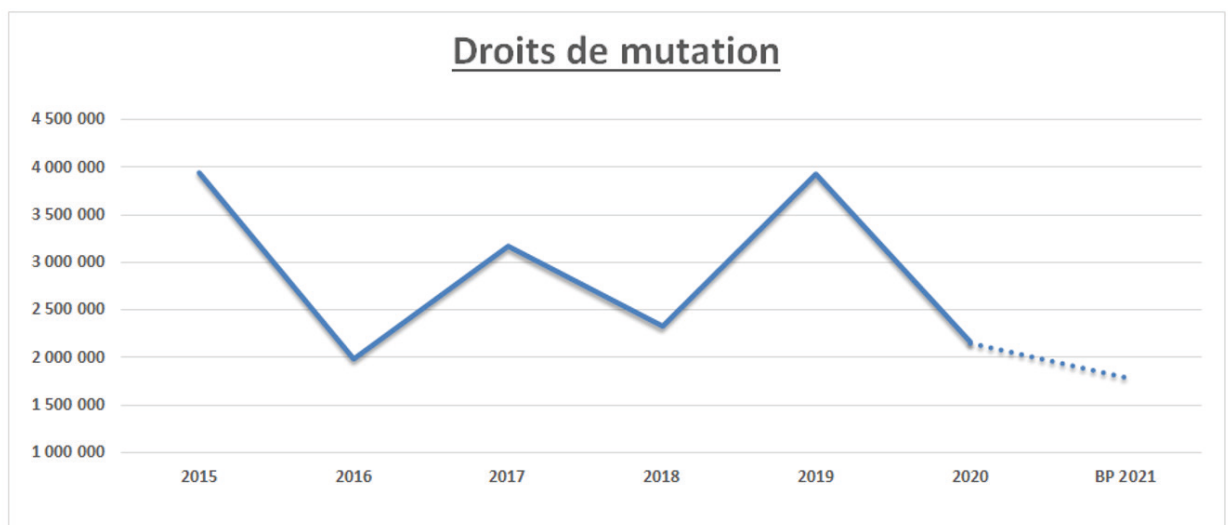
Après réception de sa notification, elle a été inscrite à hauteur de 10 705 589 euros.

→ **Les droits de mutation :**

Le produit perçu en 2020 s'est élevé à 2 155 000 euros, soit dans la moyenne basse de ces dernières années, le marché immobilier ayant aussi été ralenti par les phases de confinement et de couvre-feu.

De plus, l'année 2019 a enregistré un droit de mutation exceptionnel d'environ 1.5M€ pour l'immeuble ORANO, ex-AREVA.

Par précaution, il est envisagé de continuer à inscrire le même montant que ces dernières années au stade du budget primitif, soit 1 800 000 euros, en raison de toutes les inconnues qui pèsent sur la suite de l'année.



Réalisé 2015 à 2020 et prévisions budgétaires 2021



→ **La fiscalité :**

Avec l'entrée en vigueur de la dernière phase de modification de la structure de la fiscalité locale en conséquence de la suppression de la taxe d'habitation, mais aussi, dans le cadre des mesures de relance, de la suppression au titre des impôts de production de la moitié de la taxe foncière des locaux professionnels, une grande partie du produit global de la fiscalité locale provient désormais de compensations de l'Etat, les collectivités perdant à la fois le produit de la dynamique des bases et le pouvoir de taux.

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, la commune percevra désormais la part qui revenait jusqu'alors au département, affecté d'un coefficient correcteur pour atteindre le montant de TH socle de la compensation, soit celui arrêté sur les bases 2020.

Dans la mesure où les notifications des bases prévisionnelles des impositions directes locales n'interviendront pas avant le 31 mars 2021 (information communiquée par la DGFIP mi-février), il est proposé d'inscrire au BP 2021 un produit égal à celui reçu en 2020, soit 35 300 000 €.

Les compensations de fiscalité pour les diverses exonérations décidées par l'Etat, dont la composition se trouve modifiée du fait de l'intégration au produit fiscal des exonérations de taxe d'habitation, sont estimées, à 669 000 euros pour 2021. Le montant perçu en 2020 s'est élevé à 703 171 euros.

→ **B. La section d'investissement**

1. Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENTS EN EQUIPEMENTS 2021

<i>En milliers d'€</i>	INVESTISSEMENTS EN EQUIPEMENTS		
	Total (RAR + crédits nouveaux)	RAR années antérieures	Nouveaux crédits
BATIMENT			
Gradins du Théâtre	68	68	
Cinéma	1 007	778	229
Fresque	35		35
Crèche Farandole	706	706	
Façade Médiathèque	200	200	
Ecole Jean Jaurès (maternelle)	1 053	553	500
Ecole Jules Verne	51	51	0
Autres travaux Service Bâtiment	2 435	925	1 510
Acquisition diverses du Service Bâtiment	63	18	45
VOIRIE			
Voirie			
Travaux	2 510	1 015	1 495
Acquisitions	74	14	60
Eclairage Public			
Travaux sur éclairage	719	374	345
achat mobilier urbain	43	3	40
ESPACES VERTS			
Travaux	680	154	526
Acquisitions	121	7	114
ENVIRONNEMENT / NETTOYAGE			
	561	252	309
ACCESSIBILITE			
	393	193	200
INFORMATIQUE			
Parc informatique			
Travaux	376	281	95
Acquisitions	570	126	444
Télécom	16	6	10
Acquisition			
	1 047	146	901
TOTAL			
	12 727	5 869	6 858



Les dépenses d'équipements pour 2021 sont estimées à 12,7M€ au total, dont 5.8M€ de reports d'années antérieures et 6.8M€ de crédits nouveaux ouverts au budget 2021.

La ventilation de ces nouveaux crédits est la suivante :

→ **Acquisition de matériels et mobiliers :**

L'enveloppe globale s'élèvera pour 2021 à un peu plus de 2M€, soit 400 000 euros de plus qu'en 2020.

Les principaux investissements prévus pour l'année sont les suivants :

- 92 000 euros de matériels et mobiliers pour les écoles et les centres de loisirs (hors équipements informatiques et tableaux numériques);

- 188 000 euros de matériels et mobiliers pour les établissements de Petite Enfance, dont 110 000 euros pour l'équipement du multi-accueil La Farandole;

- 549 000 euros au total pour les équipements informatiques et la téléphonie, dont 128 000 euros pour la poursuite de l'équipement des écoles en ordinateurs portables et en tableaux numériques, 100 000 euros pour le renouvellement annuel du parc informatique, 100 000 euros pour un système de virtualisation des serveurs, et 86 600 euros pour des acquisitions et remplacement de logiciels notamment pour sécuriser notre système ;

- 41 600 euros pour les acquisitions et remplacements de matériels de restauration collective ;

- 21 200 euros de matériels et équipements pour la police municipale ;

- 31 700 euros de matériels et mobiliers pour les clubs du service jeunesse ;

- 169 000 euros pour remplacer certains véhicules qui arrivent en toute fin de vie ;

- 300 000 euros pour le remplacement d'une seconde balayeuse, il est prévu que celle-ci soit une balayeuse électrique ;

- 334 000 euros pour les autres acquisitions de matériels et équipements pour les Services Techniques, voirie, bâtiments, dont 114 000 euros pour les parcs et jardins qui incluent l'acquisition d'un véhicule d'arrosage ;

Des enveloppes affectées aux acquisitions et renouvellements de matériels et mobiliers de moindre coût pour l'ensemble des autres services sont également prévues pour le Centre de Santé, la Médiathèque, le service entretien des bâtiments, le service archives, l'école des sports ou encore le service logistique, pour n'en citer que quelques-uns.

→ **Les travaux neufs :**

L'ensemble des travaux nouveaux qui seront financés sur le budget 2021 représentera une enveloppe globale d'environ de 4 800 000 euros qui s'ajouteront aux crédits reportés de l'exercice 2020.

Les retards sur la réalisation des chantiers ont été nombreux en 2020 du fait de la crise sanitaire et, en particulier, les travaux de rénovation du cinéma ont une nouvelle fois dû être reportés à juin prochain. Il est essentiel de procéder aux travaux des bâtiments accueillant du public et à la végétalisation de la ville. Priorité est donnée aux établissements scolaires et de la Petite enfance ainsi qu'aux bâtiments accueillant du public.

Pour l'exercice 2021, la répartition prévue des crédits nouveaux est la suivante:

- Pour le secteur bâtiment :

- 297 000 euros pour l'ensemble des travaux à réaliser dans les différentes écoles maternelles, dont 100 000 euros pour des travaux de reprise de la toiture de l'école maternelle Gay Lussac;

- 252 000 euros pour des travaux à réaliser dans les écoles et accueils de loisirs élémentaires, dont 80 000 euros pour l'école des Sablons et 70 000 euros pour l'école Marcel Doret, avec notamment de nombreux travaux de rénovation de sanitaires et de réfection de peintures;

- S'y ajoute l'enveloppe de 200 000 euros dédiée aux travaux d'accessibilité, consacrés cette année à la création d'un ascenseur à l'école Joliot-Curie

- 50 000 euros pour des travaux de mises aux normes dans plusieurs offices pour la restauration scolaire;

- 295 000 euros sont prévus pour les travaux dans les gymnases et salles de sport, dont 60 000 euros pour la réfection de l'ancienne salle de tennis de table, et 145 000 euros pour des travaux au tennis club municipal; 108 000 euros pour divers travaux dans les différents établissements de Petite Enfance, dont 70 000 euros pour des travaux de sécurité à la crèche Le Petit Poucet;



- 36 000 euros pour divers travaux au Théâtre, et une enveloppe complémentaire aux crédits déjà ouverts de 264 000 euros est prévue pour les travaux de rénovation du cinéma;
- 340 000 euros environ pour les divers travaux d'amélioration, de sécurité ou de mises aux normes à réaliser sur les différents bâtiments municipaux, dont en 2021 à l'Hôtel de Ville, au pôle environnement, à la Maison des Arts ou encore à la Maison des Enfants pour n'en citer que quelques-uns.
- Pour ce qui concerne la construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès, une enveloppe supplémentaire aux crédits déjà ouverts sur le BP 2018 est inscrite à hauteur de 500 000 € sur le BP 2021.

- Pour la voirie et l'éclairage public :

- 60 000 euros pour la réfection du tapis et des bordures rue de Fontenay;
- 75 000 euros pour des travaux de sécurisation de la sortie des écoles, à Joliot-Curie et Langevin Wallon notamment;
- 850 000 euros pour des travaux de requalification de la voirie rue de Malakoff et rue Roland Garros;
- 100 000 euros pour divers travaux de mise aux normes PMR de traversées piétonnes et d'aménagements liés à la sécurité;
- 300 000 euros pour les divers travaux à réaliser dans le cadre du bail d'entretien, dont des réfections de couches de roulement et divers travaux de sécurité;
- 335 000 euros au total pour les travaux de signalisation et d'éclairage public, de rénovations de réseaux, de changements de candélabres et de remplacement de lanternes énergivores rue Gambetta, rue de Malakoff et rue Roland Garros principalement;

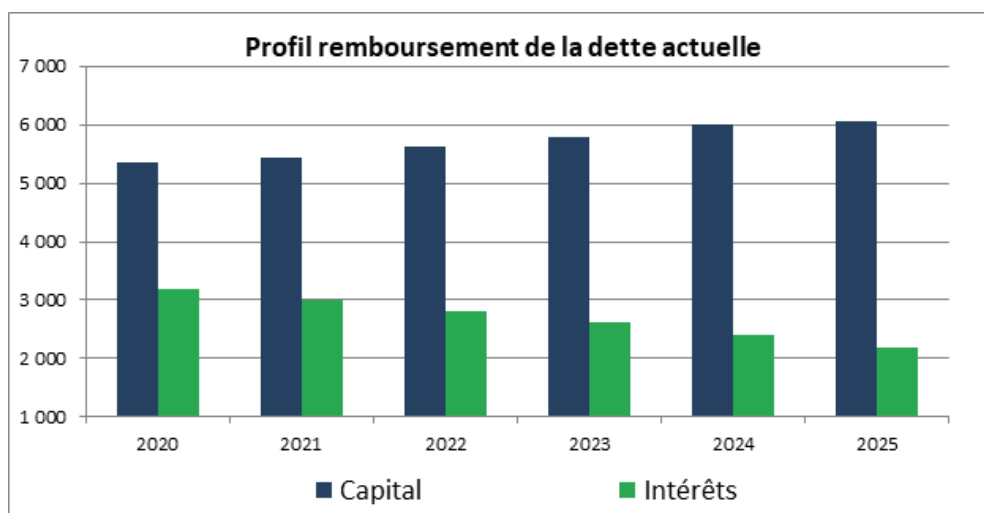
- Pour les parcs et jardins:

- 13 000 euros pour des travaux de rénovation aux serres municipales;
- 180 000 euros pour les divers travaux dans les parcs de la ville, dont 110 000 euros pour des réaménagements d'aires de jeux au Square Jean Moulin et au Parc Malraux;
- 55 000 euros pour les divers travaux de reprises de clôtures, et autres interventions à réaliser dans les autres espaces verts de la Ville;
- 100 000 euros pour végétaliser l'esplanade Maison Blanche par des jardinières mobiles;
- 84 000 euros pour divers travaux, souvent de réfections de sols souples et d'aires de jeux dans les cours et les jardins des écoles;
- 42 000 euros pour le même type de travaux dans les jardins des crèches;
- 50 000 euros pour des remplacements d'entourages d'arbres et autres petits aménagements de rues;

→ **Les dépenses financières :**

Le remboursement annuel de la dette :

L'inscription budgétaire est prévue pour un montant de 5 550 000 euros, les remboursements effectifs de l'année étant évalués à 5 436 858 euros.





Le montant du capital remboursé augmentant chaque année, la baisse des frais financiers est amenée à se poursuivre en 2021, sur la base de taux variables qui devraient rester extrêmement bas voire négatifs comme aujourd'hui (l'Euribor 3 mois est à -0,55 %), sauf incident géopolitique majeur.

→ **Les autres dépenses financières :**

La troisième annuité pour le remboursement des doubles versements de taxes d'aménagement sur la période 2014 à 2017 sera inscrit pour 230 000 euros (plus une inscription de précaution de 10 000 euros); il est rappelé que suite à un dysfonctionnement au niveau national du système informatique de la DGFIP, de très nombreuses communes ont perçu des doubles versements de taxes d'aménagement suite à des transferts ou annulations de permis de construire, et doivent donc les rembourser à l'Etat. Pour notre commune, le montant global était de 963 139 euros, pour lesquels un étalement sur 4 ans a été négocié. Le remboursement est de 230 000 euros par an de 2019 à 2021, puis le solde de 273 139,52 euros sera remboursé en 2022.

2. Les recettes d'investissement :

→ **Le FCTVA:**

Il n'est prévu d'inscrire que 500 000 euros au lieu de 800 000 euros les années précédentes, compte tenu du report de certains projets et de l'impossibilité de réaliser certains des travaux qui étaient inscrits au budget 2020.

→ **Les taxes d'aménagement :**

Compte tenu de leur caractère aléatoire, aucune inscription n'est plus portée au budget primitif depuis plusieurs années.

→ **Le produit des cessions :**

Aucune cession n'est prévue dans le cadre du budget 2021.

→ **Les subventions :**

Une nouvelle subvention obtenue auprès du Conseil Régional pour la rénovation du cinéma sera inscrite au budget pour un montant de 75 000 euros.

Egalement, la subvention du Conseil Départemental relative à la construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès sera inscrite à hauteur de 15 % de son montant total, soit 433 650 euros correspondant à un premier acompte, le démarrage des travaux devant intervenir en toute fin d'année.

La volonté forte de la Municipalité d'aller chercher toutes les subventions qu'il sera possible d'obtenir devrait permettre d'inscrire d'autres subventions en cours d'exercice dès lors qu'elles seront notifiées, cependant compte tenu du nécessaire temps de finalisation des projets et des délais d'instruction des dossiers, il n'y aura pas d'autres subvention inscrite au moment du budget primitif de l'exercice.

→ **Les amortissements :**

Ils s'élèveront au total à 2 276 068 euros.

→ **L'autofinancement :**

Compte tenu des conditions de l'équilibre du budget 2021 dans un contexte encore de grande incertitude, l'autofinancement prévisionnel inscrit au budget primitif 2021 sera de 2,5 millions d'euros pour l'année 2022.



Au compte de réserve, le montant de l'autofinancement prévisionnel 2020 sera concrétisé et basculé définitivement à la section d'investissement de 2021, pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Enfin, l'excédent 2020 à reporter (hors restes à réaliser) sera inscrit pour 9 328 282 euros.

4

LA DETTE, STRUCTURE ET GESTION DES EMPRUNTS

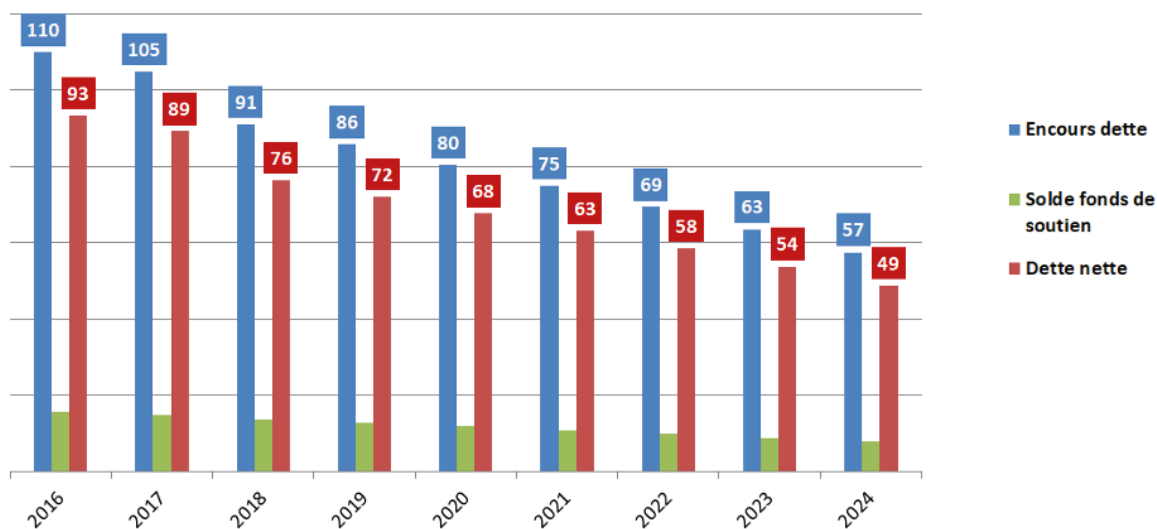
Aucune souscription de nouvel emprunt n'est prévue en 2021, ce qui permet de poursuivre la diminution de l'encours restant à rembourser.

La structure de la dette reste donc identique, très majoritairement à taux fixe.

L'encours facial fin 2020 est de 80 295 233,96 euros, duquel il faut soustraire, aux termes des dispositions du décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers, le montant des aides restant à percevoir du Fonds de Soutien, soit 12,7K€ (chaque versement annuel étant d'un montant de 982 K€). Le montant de l'encours de dette de la ville à prendre en compte pour le calcul des ratios est donc de 67 590 370 euros, ce qui représente 1 811 euros par habitant selon le chiffre officiel du dernier recensement.

Evolution et projection de l'endettement et du fonds de soutien(en M€)

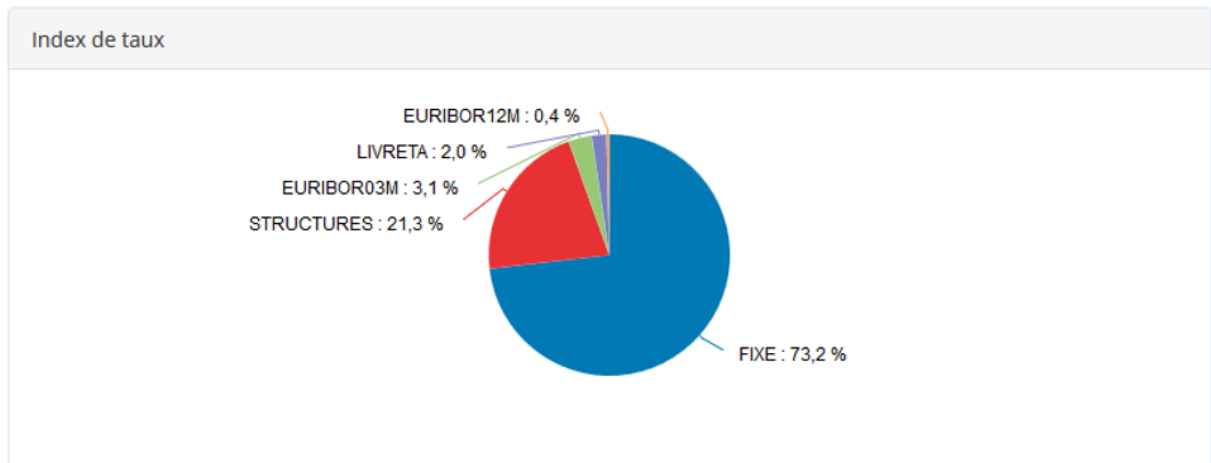
Montant dette en fin d'année



A fin 2021, compte tenu du capital remboursé dans l'année, l'encours de la dette sera ramené à 63 135 529 (74 858 375 euros - 11 722 846 euros restant à percevoir au titre de l'aide du Fonds de Soutien), soit sur la même base de population à 1 692 euros par habitant.

Les contrats de prêt de la Ville sont à ce jour au nombre de 27, 26 sont classés en catégorie A1 et un est classé en catégorie B1.

La part des emprunts à taux fixe est de 73,18 % de l'encours, les taux variables simples représentent 5,47 % et les taux variables avec barrière sur Euribor 21,35 %.



La répartition par prêteurs est la suivante:

Caisse Française de Financement Local	-	82,4	66 175 466,84
Crédit Foncier de France	-	5,2	4 200 000,00
Caisse d' Epargne IDF Paris	-	3,6	2 871 147,80
Société Générale	-	3,4	2 758 333,18
Crédit Agricole Ile de France	-	2,6	2 094 898,12
Caisse Dépôts et Consignations	-	2,0	1 573 750,00
Autres	-	0,8	621 638,02
TOTAL			80 295 233,96

Sur la totalité de notre dette, le taux moyen est de 3,81 % au 1er janvier, la durée résiduelle moyenne de 16 ans et 2 mois, la durée de vie moyenne de 8 ans.

Comme il a déjà été indiqué précédemment, ce budget, malgré le volontarisme politique de la nouvelle majorité et les réformes structurelles en cours reste un budget de transition particulièrement soumis aux contraintes de la crise sanitaire dont il est impossible de prévoir les conséquences qui vont se faire sentir tout au long de l'année 2021.

5

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE EN INVESTISSEMENTS

Conformément aux dispositions de la loi du 7 août 2015 qui définit la structure et le contenu du rapport d'orientations budgétaires et à celles de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui les renforcent, le rapport d'orientations budgétaires présente la mise à jour de la programmation des travaux envisagés pour les prochaines années.

La nouvelle équipe municipale est aux manettes depuis 8 mois, au moment de l'établissement de ce Rapport d'Orientations Budgétaires. En outre, elle a pris ses fonctions, le 5 juillet 2020, dans un contexte particulièrement difficile, en période de vacances estivales, et en période de crise sanitaire de la COVID en l'absence de pilotage des services.



L'élaboration d'un plan pluriannuel des investissements, séquencé et financé, est donc en cours de construction.

En effet, l'audit financier nous a livré très récemment ses conclusions, qui sont indispensables pour garantir la construction d'un PPI fiable, et en parallèle, se met en place la nouvelle structure organisationnelle des services (nouvel organigramme au 01/03/2021), qui est la toute première étape indispensable du plan de rationalisation des activités et d'optimisation de la gestion (cf paragraphe sur les dépenses de fonctionnement).

Nous devons gérer les coups partis et évaluer techniquement et financièrement les nouveaux investissements en fonction de leur conformité avec, non seulement nos engagements politiques, mais aussi en fonction de leur impact en faveur de la transition écologique, mais aussi des attentes des citoyens et enfin, de l'évaluation « Coût/Efficience » pour préserver la capacité financière à terme de la ville.

Le Patrimoine de la ville est particulièrement détérioré, puisque depuis des années les investissements effectués et l'entretien courant, ont été à minima. Il faut donc le réhabiliter, pour éviter une accélération de leur détérioration, de les mettre en conformité énergétique et développer l'offre de services publics à la population.

La programmation présentée consiste donc essentiellement à préciser le phasage et les estimations financières de certaines opérations.

	2022	2023	2024
Espace public			
<i>Gros entretien et rénovation</i>			
GER voirie	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Eclairage public	300 000	300 000	300 000
GER espaces verts	400 000	400 000	400 000
<i>Travaux neufs</i>			
Sécurisation accès écoles			
Rue de Malakoff / Roland Garros			
Rue de Bagneux	500 000		
Rue Gabriel Péri		600 000	
Rue Marcelin Berthelot			1 000 000
Rue de Fontenay			
Rue de la Mairie			
Végétalisation cœur de ville		100 000	
Eclairage parc des sarments			150 000
Parc Malraux			
Gazon synthétique stade	500 000		
Aménagements plan de déplacements	200 000	200 000	200 000
Bâtiments			
<i>Gros entretien et rénovation - programmes récurrents sécurité et amélioration énergétique</i>			
GER Bâtiments	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Sécurisation des écoles (clôtures)	100 000	100 000	100 000
Décret tertiaire + amélioration du confort d'été	500 000	500 000	500 000
Programmes ravalements	80 000	80 000	80 000
Rénovation Gymnases	100 000	100 000	100 000
Accessibilité des bâtiments	200 000	200 000	200 000
<i>Travaux neufs</i>			
Ecole maternelle Jean Jaurès	2 192 000	3 200 000	1 700 000
Rénovation du cinéma			
Crèche la Farandole			
<i>Annexe PM métro</i>			
Ludothèque	500 000		
Préau définitif marcel doret			150 000
Ravalement hôtel de ville (2ème tranche) et toiture	150 000		200 000
Ravalement restaurant des communaux			450 000
Peinture + éclairage parking république	90 000		
Studio de musique		200 000	
Bâtiment derrière la Mairie		70 000	
Folie Desmarres (ravalement partie centrale)			135 000
Folie Desmarres (réfection cour pavé)			
Folie Desmarres (aménagement intérieur)			500 000
Climatisation espace maison blanche			205 000
Ravalement + menuiseries ext Maison des arts (2ème tranche)			80 000
Couverture d'un terrain au tennis-club TCMC			
Acquisitions foncières			
Local pour la ludothèque	1 600 000		
Total	10 112 000	8 750 000	9 150 000



Le tableau ci-dessus présente les quelques chantiers déjà identifiés par l'équipe municipale. Comme déjà dit précédemment, compte tenu de sa prise de fonction récente, la programmation pluriannuelle des investissements sera actualisée courant 2021, pour une présentation plus élaborée et plus précise au cours du débat d'orientations budgétaires 2022.

Telles sont les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2021 sur lesquelles peut porter le débat.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de la commune pour l'exercice 2021 et du débat y afférent.